

COMMUNE DE NANTEAU-SUR-ESSONNE
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 4 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le mardi quatre mars à 20 h, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué le vingt cinq février 2014, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Helen HENDERSON, Maire.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11	
Présents : 9	Votants :	10	Pouvoirs : 1

Présents : HENDERSON Helen, TESSIER Marie-Jeanne, LE FLOC'H Martine, FUERXER Pierre, LE BRAS André, LE PAPE Alain, DELAGER Emmanuel, RAYMOND Bernard, GIRARD Fabienne.

Absents : DESBROSSE Paul (pouvoir à Helen HENDERSON), BOUTEILLE Michèle.

A la demande de Mme HENDERSON une minute de silence est observée à la mémoire de MM Michel RIGUERA et Robert CAILLOU.

Désignation du secrétaire de séance : Alain LE PAPE et Emmanuel DELAGER sont désignés secrétaires de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 28 janvier 2014:

Aucune remarque n'ayant été formulée, ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

2014-05 Vote du Compte Administratif 2013.

Sous la présidence de Monsieur Bernard RAYMOND, doyen de l'assemblée, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2013 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses	234 038,94 €
Total des recettes	340 743,44 €
Excédent de l'exercice	+ 106 704,50 €
Excédent reporté du C.A. 2012.....	+ 319 452,79 €
Soit, un résultat cumulé en fonctionnement de	+ 426 157,29 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses	377 173,04 €
Total des recettes	247 134,06 €
Déficit de l'exercice	- 130 038,98 €
Déficit reporté du C.A. 2012.....	- 25 325,65 €
Soit, un résultat cumulé en investissement de.....	- 155 364,63 €

Ce qui donne un déficit global de clôture pour l'exercice 2013 de : - **23 334,48 €**, et un résultat de clôture cumulé excédentaire de : + **270 792,66 €**.

Monsieur Alain Le Pape explique le déficit global de clôture pour l'exercice 2013 par le fait que les factures liées au contrat rural ont été payées en totalité alors que les soldes des subventions attendues, soit 98 681 €, ne seront versés qu'en 2014.

Hors de la présence de Madame Helen Henderson, maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2013.

2014-06 Vote du Compte de Gestion 2013.

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte de gestion 2013, dressé par le comptable Monsieur Jacky Formont, visé et certifié par l'ordonnateur Madame Helen Henderson, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2012 qui est identique au compte administratif de Madame le Maire.

Le résultat de l'exercice 2013 présente un déficit global de clôture de **23 234,48 €**. Le résultat de clôture cumulé du Compte de Gestion est excédentaire de **270 792,66 €**.

2014-07 Abrogation de la délibération n°2013-67 et nouvelle demande de subvention auprès de la réserve parlementaire pour le contrat triennal de voirie.

Par délibération n° 2013-67 le Conseil Municipal avait sollicité l'aide de Madame Valérie LACROUTE, au titre de sa réserve parlementaire, pour financer nos travaux d'enfouissement de réseaux. Malgré l'accord verbal de notre Député, la décision officielle pour l'attribution de cette subvention demande un délai trop long, incompatible avec le bon déroulement des travaux, Madame le Maire propose donc d'abroger cette délibération.

Le Conseil Municipal abroge à l'unanimité la délibération n° 2013-67.

Madame le Maire propose de déposer une nouvelle demande de subvention auprès de Madame Valérie LACROUTE au titre de sa réserve parlementaire de députée pour compléter le financement du contrat triennal de voirie.

Madame le Maire précise que le montant maximum de l'aide au titre de la réserve parlementaire est de 20 000 €.

Il convient de finaliser le plan de financement qui pourrait être le suivant :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DES TRAVAUX HT à la charge de la commune
Construction de trottoirs avec bordurage sur rue de Viltard et rue de Villiers	
Tranche 1- rue de Viltard (RD 63a-1) depuis le poste ERDF jusqu'à l'allée des Sables	73 720.00
Tranche 2 - Rue de Viltard (RD 63a-1) n° 10, 12 et 14. Rue de Villiers	29 940.00
Tranche 3 – Rue de Viltard (RD 63a-1) depuis le carrefour avec la rue des Sables jusqu'au panneau entrée du village	54 410.00
TOTAL	158 070.00 €
FINANCEMENT	
Conseil Général de Seine-et-Marne (espérance de 20 %)	31 614.00
Réserve parlementaire	20 000.00
Préfecture de Seine-et-Marne (DETR 2011- ouverture du chantier au plus tard : octobre 2014)	7 766.00
Autofinancement	98 690.00
TOTAL	158 070.00 €

Les différentes aides obtenues représenteraient 37.57 % des dépenses engagées.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement
- Approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Madame le Députée
- Autorise le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier
- Prend acte de l'inscription de ce projet au BP 2014.

2014-08 Validation d'une étude de boucle équestre sur la commune de Nanteau-sur-Essonne pour le schéma de boucles équestres organisées sur le territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français.

Le bureau d'étude mandaté par le Parc naturel régional du Gâtinais français et la commune ont décidé de tracer une boucle équestre par la plaine plutôt que par les bois. Un point d'arrêt pour reposer les chevaux et les cavaliers sera aménagé à la mare de Boisminard dite de « la Fousse ». Il ne permettra pas cependant d'abreuver les chevaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le tracé de la boucle équestre n° 6 présenté par Madame le Maire.

2014-09 Demande de subvention auprès du Parc naturel régional du Gâtinais français pour l'achat de deux horloges astronomiques.

Pour l'achat de deux horloges astronomiques (une pour le parking derrière la mairie, une pour l'église), le Conseil Municipal prend la délibération de faire une demande de subvention auprès du Parc naturel régional du Gâtinais français. Nous sommes dans l'attente d'un devis demandé à la société EIFFAGE Energie afin de comparer avec les devis proposés par les Sociétés QUEQUENBORN et VSYS.

2014-10 Extension d'éclairage public – réutilisation des lampadaires suite aux travaux d'enfouissement.

Suite aux travaux d'enfouissement de la rue de la Grange aux Dîmes, 13 lampadaires ont été récupérés. 11 sont en bon état, et 2 sont hors normes (lampe au mercure). Le prix unitaire de la pose d'un foyer par la société Eiffage Energie est de 157 € HT (remplacement, dépose et repose d'une lanterne fournie). Il n'y a aucune subvention sur le repositionnement.

Le Conseil Municipal prend la délibération de procéder au repositionnement de :

- 1 lanterne Chemin de la Brèche
- 4 lanternes sur la RD152
- 1 lanterne Rue du Clos Corbin
- 3 lanternes Rue de la Grange Aux Dîmes
- 2 lanternes restent remisées

La proposition d'Eiffage est donc de 9 x 157 € HT, soit 1413.00 € HT (1 695.60 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2014-11 Enfouissement des réseaux – programmation des opérations à venir.

Dans le cadre de la préparation du programme des travaux 2015 en matière d'électrification, le Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) demande aux communes d'indiquer avant le 14 mars 2014 les projets d'enfouissement des réseaux secs (basse tension, éclairage public et communications électroniques).

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, se décide pour une programmation des opérations en 2015, selon le financement et les subventions possibles, comme suit :

1^{er} projet : rue du Clos Corbin

2^{ème} projet : Continuité de la rue de la Grange aux Dîmes

2014-12 Achat nouveaux logiciel et ordinateur.

La dématérialisation des échanges avec la perception sera obligatoire au 1^{er} janvier 2015. Notre logiciel comptable actuel n'est pas compatible avec ce nouveau mode de fonctionnement, la commune doit remplacer son logiciel ainsi qu'un ordinateur devenu obsolète.

Le Conseil Municipal demande à ce que la société Berger Levrault soit contacter pour nous présenter le nouveau logiciel « Cegilog » et le devis correspondant.

Pour le nouvel équipement informatique, demande sera faite à la Société T.D.L. de Fontainebleau qui assure déjà la maintenance de notre réseau.

2014-13 Constitution des bureaux de vote pour les élections municipales.

Organisation du bureau de vote pour les Elections Municipales du 23 mars 2014 :

8h-11h20

M. Pierre FUERXER

M. André LE BRAS

Mme Fabienne GIRARD

Mme Catherine ROIG

M. Thierry DESVIGNES

11h20-15h40

M. Alain LE PAPE

Mme Martine LE FLOC'H

M. Jean-Michel DUHAMEL

M. François GALET

15h40-18h00

M. Bernard RAYMOND

Mme Helen HENDERSON

Mme Marie-Jeanne TESSIER

M. Jean-Luc LEGAY

Informations et questions diverses.

Madame Le Maire annonce que la Commission des Finances se réunira le 19 mars 2014 à 20h

La séance est levée à 22 h 45.

Helen HENDERSON

Le Maire